

**Nombre de membres
en exercice:** 9

Séance du jeudi 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoqué le 26 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Jean-Louis BOULEY.

Présents : 9

Sont présents: Jean-Louis BOULEY, Annick PRIMARD, Colette TIXIER, Joël ANDRE, Didier DAUGE, Pierre LAURENT, Guy PERRIN, Michel RABEUTHE, Didier RAYDON

Votants: 9

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Colette TIXIER

1) Vote du Compte Administratif 2023 et du Compte de Gestion 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur BOULEY Jean-Louis, Maire de la commune délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur BOULEY Jean-Louis, et qui n'a pas participé au vote des comptes administratifs.

I-

Après s'être fait présenter le compte administratif, le compte de gestion et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de la présentation des Comptes Administratifs qui se résument comme suit :

Résultat à la clôture de l'exercice 2022	INVESTISSEMENT	-47 462,34 €
	FONCTIONNEMENT	222 596,57 €
	TOTAL	175 134,23 €
Résultat de l'exercice 2023	INVESTISSEMENT	-17 584,94 €
	FONCTIONNEMENT	72 803,67 €
	TOTAL	55 218,73 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2022	INVESTISSEMENT	-65 047,28 €
	FONCTIONNEMENT	217 136,38 €
	TOTAL	152 089,10 €

Le Conseil Municipal : **CONSTATE et VOTE** la conformité des comptes avec le compte de gestion dressé par Madame le Receveur et **ARRETE** les résultats définitifs tels qu'ils sont résumés ci-dessus.

2) Vote du Budget Primitif 2024

Monsieur BOULEY Jean-Louis présente au Conseil Municipal le budget primitif 2024.

INVESTISSEMENT	Dépenses	284 658,28€
	Recettes	284 658,28€

FONCTIONNEMENT	Dépenses	324 880,49€
	Recettes	358 701,10€

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le budget qui vient de leur être présenté.

3) AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal **DECIDE**, Après en avoir délibéré, D'affecter le résultat de fonctionnement, comme suit :

1. Excédent de fonctionnement reporté d'un montant de 136 923,10 € au compte 002 en tenant compte des restes à réaliser pour l'exercice 2023 de 55 178,00 € en dépenses d'investissement et de 40 012,00 € en recettes d'investissement.
2. Affecter le montant de 80 213,28 € au compte 1068.

4) Vote du taux des taxes locales

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE** de conserver les taux des taxes locales pour l'année 2024 et de mettre le taux de taxe d'habitation comme proposé dans l'état 1259 :

II-

	Taux de référence de 2023	Taux votés
Taxe foncière (bâti)	29,06 %	29,06 %
Taxe foncière (non bâti)	23,86 %	23,86 %
Taxe d'habitation		12,63 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	14,90 %	14,90 %

5) TRAVAUX DE RENOVATION LOGEMENT T3 - 2024

Suite à la présentation de l'audit énergétique réalisé via le SICECO et à la venue d'un agent de la MICA lors de cette présentation, il s'avère que le scénario 3 (comprenant l'isolation extérieure, le remplacement des menuiseries, la mise en place d'une surcouverture, du renforcement de l'isolation, l'installation d'une pompe à chaleur et la pose de panneaux photovoltaïques) serait le plus avantageux par rapport aux subventions auxquelles on peut prétendre. L'avantage de cette solution est qu'on peut conserver le studio.

Cependant, afin que le locataire actuel du logement T3 puisse se chauffer autrement que par les radiateurs électriques et ainsi baisser ses factures d'électricité, nous avons prévu l'installation du poêle à pellets en 2024 ainsi que la VMC.

- Le conseil municipal Décide D'accepter le programme de travaux de rénovation du logement T3 - 2024 dont le montant estimé est de 6 728,40 euros HT, soit 7 171,36 euros TTC et De solliciter l'aide financière du SICECO.

6) TARIFS VENTE TERRAINS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal DECIDE de fixer les tarifs de vente du terrain communal comme suit à compter du 4 avril 2024 :

- * Terrain à bâtir pour maison d'habitation : 16,00 € le m²,
- * Terrain à bâtir pour construction agricole (hangar, bergerie, stabulation, stockage fourrage etc...) et ateliers artisanaux : 7,50 € le m²,
- * Friches ou terrain non constructible et n'étant pas une extension de terrain bâti : 3,50 € le m².

7) AFFOUAGES/TETES DE CHENE

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité et à compter de l'hiver 2024-2025 De vendre le bois de coupe affouagère au prix de 6,00 € le stère et le bois de têtes de chêne au prix de 4,50 € le stère.

8) DEMANDE DE SUBVENTION

Collège Claude Guyot : une demande de subvention a été reçue à la mairie pour un voyage scolaire. Le Conseil municipal DECIDE d'ATTRIBUER une subvention de 150 euros (50 € par enfant).

9) QUESTIONS DIVERSES

- Les élections européennes vont se dérouler le dimanche 9 juin 2024.
- Concernant les intempéries et les inondations, aucune structure n'a été abîmée. De ce fait, nous ne donnons pas suite pour la reconnaissance de catastrophe naturelle.
- Le bois de la source de Maizières a été acheté par trois administrés : Messieurs PAGE (10 stères), SAGRANGE (10 stères) et GORGETTE (5 stères).
- Des travaux sont prévus sur la route départementale D17k pour le pont dans le hameau de Maizières. Cette route sera barrée du 15 avril au 30 mai 2024. Une déviation sera mise en place au carrefour de la route de Suze. La route sera barrée à la Croix Jeunesse. La rue des prés sera ouverte pour les habitants de Maizières, la factrice, le service des ordures ménagères, le boulanger, le service de vidange des containers et les services de secours.

La séance est levée à 16h05.

Le Maire soussigné constate que le procès-verbal de la séance du mardi 4 avril 2024 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance, a été affiché le mardi 9 avril 2024 et mis sur le site internet conformément aux prescriptions (III et IV de l'article L. 2131 et L. 5211-3 du CGCT).



Monsieur le Maire,

Jean-Louis Bouley

